

Le label Ville Eco-propre

Le Label Ville « éco-propre »

Le label « éco-propre »

➤ Le label « éco-propre »

- Il valorise les collectivités qui s'engagent à améliorer DURABLEMENT la propreté
 - En privilégiant la prévention de la salissure
 - Par des plans d'actions ciblés : le niveau d'équipement, la communication, la sensibilisation, la médiation et les actions coercitives
 - Avec des actions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable
 - Avec des actions qui s'appuient sur les relais de la démocratie participative
- Un label progressif
 - De 1 à 5 étoiles

Le label « éco-propre »

➤ 1^{er} étoile = Evaluation

La ville met en œuvre la méthodologie des Indicateurs Objectifs de Propreté

- C'est une méthodologie quantitative qui permet d'identifier ce qui fait salissure sur l'espace public, par l'autoévaluation
- Les mesures sont faites mensuellement
- Les données sont consolidées par l'AVPU chaque trimestre
- L'AVPU rend une note d'analyse qui met en perspective les évaluations de la ville par rapport à des moyennes nationales
- C'est un baromètre trimestriel de la propreté pour chaque adhérent

Le label « éco-propre »

➤ **2^e étoile = plan stratégique**

La deuxième étoile s'obtient avec la mise en œuvre d'un plan stratégique, au regard des analyses des évaluations

- En matière d'équipements,
- En matière de communication
- En matière de sensibilisation,
- En matière de médiation sur l'espace public
- En matière de coercition.

L'enjeu consiste à privilégier la prévention de la souillure plutôt que le nettoyage qui coûte de plus en plus cher à la collectivité et déresponsabilise les usagers.

Le label « éco-propre »

➤ 3^e étoile = plan éco-responsable

Pour l'obtention de la 3^e étoile, la collectivité met en œuvre des actions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable.

Différentes actions peuvent être présentées :

- La valorisation du tri sur l'espace public, dans les écoles...
- La gestion concertée des points d'apport volontaire où collecte et propreté sont liées avec l'objectif de réduire les dépôts sauvages
- La réduction de l'émission de CO2 : véhicules électriques, traction animale, vélo, ...
- La consommation d'eau alternative
- La valorisation du végétal en ville réduisant la perception négative de l'herbe comme éléments de salissure
- La valorisation des déchets municipaux
- Le développement d'urinoirs alternatifs
- La réduction de l'impact environnemental des mégots
- L'incitation à une meilleure gestion du vivant en ville

Le label « éco-propre »

➤ 4^e étoile = implication éco-citoyenne

La ville recherche et se dote de moyens pour une meilleure mobilisation citoyenne

- IOP gérés par les acteurs de la Gestion Urbaine de Proximité, les conseils de quartiers ou d'autres acteurs de la démocratie participative
- Actions collectives de nettoyage
- Mise en œuvre d'Application s'appuyant sur l'implication citoyenne
- Implication de publics spécifiques : scolaires, étudiants, ...
- Démarche proactive sur les réseaux sociaux
- Actions en faveur de l'appropriation de l'espace public (frontage, parrainage des pieds d'arbre)
- La mise en œuvre d'appels à projet citoyen
- Conférences citoyennes de la propreté permettant l'implication des usagers

Le label « éco-propre »

➤ **5^e étoile = un plan spécifique par thématique et un audit de contrôle**

Le plan d'action à présenter pour la 5^e étoile doit comporter :

- des propositions sur l'ensemble des problématiques relevant de la propreté urbaine selon une trame précise, c'est la stratégie opérationnelle
- Des propositions d'actions innovantes regroupées sous l'appellation de stratégie d'innovation
- Un audit de terrain est réalisé par une équipe extérieure à la collectivité pour vérifier les résultats obtenus par la collectivité.



Association des Villes
pour la Propreté Urbaine

Les lauréats de la 5^e étoile

Ville de METZ

Ville de NIORT

Ville de SAINT-BRIEUC

